



Puis-je être licencié sans le savoir?

Par **Tony3008**, le **02/02/2015** à **20:11**

Bonjour mon employeur m'a envoyé différents courriers pour un entretiens en vue de sanction pour une absences injustifiées ayant eut des problèmes avec le courrier je n'ai pas reçu les différents courriers pour un entretien je suis en arrêt depuis mon absence injustifier (3 semaine) et je n'ai pas touché mon salaire impossible de joindre mon entreprise pour une explication Est-il possible que mon employeur mes licenciés sans que je le sache? Quelles sont les différentes raisons qui pourrait justifier une suspension de mon salaire ? Merci de m'aider

Par **moisse**, le **03/02/2015** à **09:05**

Bonjour,
[citation] Est-il possible que mon employeur mes licenciés sans que je le sache? [/citation]
Oui si vous ne retirez pas les courriers recommandés que l'employeur vous adresse, il ne va pas vous licencier avec un tam-tam ou une publicité à la Télévision.
3 semaines parait toutefois un délai bien court pour mener une telle opération, sauf si votre absence a débuté avant votre arrêt maladie.
[citation] je suis en arrêt depuis mon absence injustifier (3 semaine)[/citation]
L'arrêt reste injustifié tant qu'il n'est pas....justifié auprès de cet employeur.
[citation] et je n'ai pas touché mon salaire impossible de joindre mon entreprise pour une explication[/citation]
Pas de travail = pas de salaire.
Je suppose que l'entreprise n'a pas déménagé en Afghanistan, et que vous pouvez donc vous y rendre pendant vos heures de sortie autorisées pour donner et recevoir des explications.